

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Thierry LE CALVEZ informe les élus que la démission de Jean-Marie BOURGOIN de son mandat de Maire mais aussi de celui de conseiller municipal a été acceptée par le Préfet en date du 27 novembre 2018. Considérant que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste menée par Jean-Marie BOURGOIN est Hervé GOURMELON, le Conseil Municipal procède à son installation.

ELECTION DU MAIRE

Thierry LE CALVEZ, rappelle que cette élection doit se dérouler sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, Danielle LE MAGOAROU.

Avant de procéder à l'élection, Danielle LE MAGOAROU a tout d'abord précisé qu'elle souhaitait que le terme « opposition » soit employé à la place de celui de « minorité » pour définir les trois conseillers non issus de la majorité. Sylvain CAMUS l'a informé que ce terme était employé par la majorité à la demande de Jean ROUXEL.

Danielle LE MAGOAROU s'est ensuite exprimée en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si j'ai demandé à intervenir devant le conseil municipal, dès ce moment, c'est parce que je vais assumer, en raison de ma condition de doyenne d'âge, la charge de présider le processus d'élection du Maire, ce qui ne me permet pas de m'exprimer dans les formes habituelles. En quelques mots, je veux vous faire part de mon sentiment sur l'épisode douloureux que vit notre conseil municipal. Après une période d'incertitude de plusieurs mois, c'est une sensation de vide qui a été présente au sein de la population de la commune, alimentée par des déclarations souvent hasardeuses qui ont ébranlé le simple bon sens. La presse s'est fait l'écho de l'extrême difficulté à trouver dans la liste élue en 2014 une continuité de gestion après la démission du Maire. Ce n'est pas pour moi une surprise car elle est venue aux affaires sans vraie cohérence, sans réelle adéquation avec les attentes ancrées de longue date en matières sociales chez les habitants, soudée exclusivement par une volonté de rejet aux contenus contradictoires et à la limite du populisme. Aujourd'hui, le bilan c'est :

- *L'augmentation de la fiscalité locale dans le droit fil de la politique de Hollande et Macron.*
- *L'augmentation du temps de travail des employés communaux, sans hausse de salaire, en devançant les orientations gouvernementales les plus rétrogrades.*
- *La tentative de brader les espaces verts des lotissements communaux.*
- *L'accord unanime de l'ouverture des commerces le dimanche, en réalité les grandes surfaces.*
- *Un investissement dispendieux dont l'équilibre de gestion sera pour le moins hasardeux.*

En conclusion, vous comprendrez que j'en appelle fortement à d'autres orientations pour Ploulec'h, conformes à son riche passé de progrès social et le plus tôt sera le mieux pour ne plus connaître une situation comparable à celle qui prévaut aujourd'hui et pour laquelle nous siégeons, afin d'éviter un naufrage. Merci de votre attention. »

Thierry LE CALVEZ indique à Danielle LE MAGOAROU qu'une réponse à ses propos sera apportée par voie de presse.

Danielle LE MAGOAROU a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Matthieu DUPUIS est le seul candidat à cette fonction. Il est élu au 1^{er} tour (14 voix pour et 4 bulletins nuls). Proclamé Maire et immédiatement installé, Matthieu DUPUIS s'est exprimé :

« Tout d'abord, je vous remercie de votre confiance par ce vote qui acte ce mercredi 5 décembre l'élection d'un nouveau maire pour notre commune suite à la démission de Jean-Marie BOURGOIN acceptée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 27 novembre. Ensemble, nous travaillerons pour faire aboutir au mieux nos dossiers et nos projets, avec un sens exigeant de nos intérêts communaux. Nous essaierons de faire de notre mieux avec les moyens dont nous disposerons, et cela pas la peine de le signaler, vous le savez, nous avons de moins en moins de possibilités, je ne vais pas revenir ici sur la baisse des dotations de l'Etat. Je succède donc à Jean-Marie, lui qui a toujours défendu sa commune. Jean-Marie ne voulait pas laisser le navire sans capitaine mais il y a un moment où la santé doit

passer avant tout, Sa décision est personnelle, très respectable et n'apporte pas de commentaires particuliers. Pour ceux qui pourraient s'en étonner, nous pouvons simplement redire que la vie des élus locaux n'est pas de tout repos, qu'elle engage plus de devoirs que de droits, qu'elle empiète sur la vie familiale et implique un grand sens des responsabilités : tout cela a été le quotidien de Jean-Marie pendant ces 4 ans passés à la tête de notre commune. Jean-Marie a toujours montré un sens exigeant et équilibré des intérêts des Ploulec'hois et Ploulec'hoises. On lui souhaite tous un bon rétablissement et on espère le revoir bientôt dans les associations de Ploulec'h et surtout de bien profiter de sa retraite. Je remercie Thierry aussi d'avoir assuré l'intérim pendant l'absence de Jean-Marie et pour tout le travail qu'il a accompli avec les adjoints et les conseillers. Je vous demande tous de m'aider dans cette nouvelle fonction. On va finir le mandat ensemble pour terminer le travail de Jean-Marie. Et pour reprendre une métaphore marine, le bateau a conservé son équipage mais a changé de capitaine et doit aller à bon port jusqu'en mars 2020, par mer calme et sans tempête jusqu'à l'accostage, terme de notre mandat à tous dans moins d'un an et demi. »

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Matthieu DUPUIS, le conseil municipal décide de conserver 5 adjoints et procède immédiatement à cette élection. Une seule liste se présente, composée de Thierry LE CALVEZ, Sylvie LE LOEUFF, Yannick GAUTIER, Sonia STEPHAN MORVAN et Sylvain CAMUS.

Ces candidats sont élus au 1^{er} tour (14 voix pour et 4 bulletins nuls).

DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Matthieu DUPUIS informe le conseil municipal des délégations de fonctions qu'il va donner aux cinq adjoints élus :

- Thierry LE CALVEZ 1^{er} adjoint : Finances et personnel
- Sylvie LE LOEUFF 2^{ème} adjoint : Enfance, jeunesse et vie scolaire
- Yannick GAUTIER 3^{ème} adjoint : Aménagement du territoire
- Sonia STEPHAN MORVAN 4^{ème} adjoint : Action sociale, seniors, solidarité
- Sylvain CAMUS 5^{ème} adjoint : Vie associative et réseaux

DELEGATIONS DE FONCTIONS DU MAIRE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Matthieu DUPUIS explique aux élus qu'il conserve les délégations de fonctions données à certains conseillers municipaux :

- Ghislaine BREVET BUISSON : Ecologie et développement durable
- Isabelle LORRAIN : Sport
- Olivier NAULET : Salle socio-culturelle Le Patio
- Olivier LAVOLLOT : Voirie communale
- Mireille GUENEC : Lotissements et commerces

Il propose par ailleurs de donner une délégation de fonctions à Jean ROUXEL, pour l'eau et l'assainissement, qui a accepté en précisant qu'il ne souhaite pas avoir d'indemnités.

INDEMNITES DE FONCTIONS

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction, comme suit :

- Maire : 28 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 5 adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- 5 conseillers municipaux délégués : 2,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Matthieu DUPUIS précise qu'il n'a pas souhaité percevoir le montant maximum des indemnités de fonction de Maire.

3 abstentions : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLEC et Danielle LE MAGOAROU.

ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Maire rappelle que la commune dispose d'un siège de conseiller communautaire titulaire à Lannion-Trégor Communauté et d'un suppléant. Jean-Marie BOURGOIN était conseiller communautaire titulaire et Sylvie LE LOEUFF, suppléante. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle élection. Une liste de candidats est déposée : Sylvie LE LOEUFF (titulaire) et Sylvain CAMUS (suppléant). Ces candidats sont élus au 1^{er} tour (14 voix pour, 4 votes nuls). Sylvie LE LOEUFF siègera donc au conseil communautaire de Lannion Trégor Communauté.

3 abstentions : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLEC et Danielle LE MAGOAROU.

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION N° 1 DE LTC

Matthieu DUPUIS rappelle que 4 conseillers siègent au sein de commissions à LTC dont Jean-Marie BOURGOIN pour la commission n° 1 (affaires générales, projets et finances). Thierry LE CALVEZ le remplacera.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Thierry LE CALVEZ est désigné pour représenter la commune.

3 abstentions : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLEC et Danielle LE MAGOAROU.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE

Matthieu DUPUIS est désigné pour représenter la commune. Pour rappel, sont également délégués : Sonia STEPHAN MORVAN et Olivier NAULET.

3 abstentions : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLEC et Danielle LE MAGOAROU.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire informe qu'il est président de droit de toutes les commissions et qu'une place est proposée dans chaque commission aux membres de l'opposition. Compte tenu de l'installation d'Hervé GOURMELON et de l'élection du Maire et des Adjointes de ce jour, des modifications sont apportées aux commissions municipales (voir liste ci-jointe).

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Matthieu DUPUIS rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences afin de favoriser une bonne administration communale. Le conseil municipal décide de lui déléguer l'ensemble des délégations à l'exception des matières visées aux paragraphes 2°, 3°, 15°, 16°, 21°, 22° et 23°.

Dans le cadre de ces délégations, le conseil municipal précise que le Maire est autorisé à engager des dépenses dans la limite de 10 000 €HT.

3 abstentions : Jean ROUXEL, Rémy POMMELLEC et Danielle LE MAGOAROU

QUESTIONS DIVERSES

1. **Répertoire électoral unique** : Matthieu DUPUIS informe les élus qu'une loi rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et créant le Répertoire Electoral Unique entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et qu'il est demandé de créer une commission de contrôle pour remplacer les commissions administratives. Cette commission sera composée de Mireille GUENEC, Valérie LE DROUMAGUET, Ghislaine BREVET BUISSON, Jean ROUXEL et Rémy POMMELLEC.
2. **Prochain conseil municipal** : le 18/12/18 (horaire fixé à 20 H compte tenu du marché de Noël ce jour-là).
3. **Recensement** : suite à un désistement, la commune recherche un agent recenseur disponible en janvier et février prochain.